

# CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2007

## QUESTIONS ECRITES

Version commentée par "La Ciotat Coeur de Parc" : **surligné de jaune**, les citations officielles à commenter, **en rouge**, le commentaire correspondant. Ces commentaires ont été ajoutés après le conseil municipal, bien entendu !

### **P.Boré :**

J'ai reçu, j'ai reçu, oui cher Karim, j'ai oublié de vous en parler avant le conseil municipal ; puisqu'à notre habitude les questions écrites sont développées en fin de conseil, nous allons les développer en début de conseil, puisque **je vois qu'il y a du monde qui est venu assister à ce conseil.**

**Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : plus de 40 membres du collectif "La Ciotat Coeur de Parc" calmes et silencieux sont visibles dans l'enceinte du conseil municipal, habillés en blanc, avec le lettrage "Parc National" sur leurs tee-shirts, des masques blancs sur le visage et le logo "La Ciotat Coeur de Parc" sur le coeur.**

Donc j'ai reçu un certain nombre de questions écrites, et donc je vais vous demander de les développer.

Il y avait Madame Reynaud, et Monsieur Ghendouf ? Il veut lire sa question ?

### **K.Ghendouf :**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Maire, une fois n'est pas coutume, je tiens à vous remercier d'avoir mis à l'ordre du jour immédiatement en début de séance cette question écrite, qui de notre point de vue devrait rassembler l'ensemble des Ciotadens, parce que ça concerne évidemment le développement de notre commune, sous le vocable, ce qu'on appelle souvent maintenant le développement durable, et qui permettrait à notre commune vraiment de préserver son environnement.

En effet, je vous ai adressé une question écrite portant, vous sollicitant, afin que nous puissions débattre de l'adhésion de notre commune au GIP des Calanques, **afin que notre commune s'inscrive pleinement dans la construction du Parc naturel national des Calanques**, afin de préserver notre environnement, mais pas simplement, d'y développer des activités sur ce site formidable, des activités raisonnées, en y mettant les moyens, ensemble et en commun. Donc voilà, vous connaissez, tout le monde a eu lecture de cette question écrite, je vais pas la relire complètement, mais je crois qu'il est important que ce soir, nous en débattions tranquillement, que nous allions au fond et qu'ensemble nous puissions **prendre une décision quant à l'avenir de ce parc qui de notre point de vue ne peut pas se faire sans notre commune**, donc je vous remercie que vous puissiez ouvrir ce débat ce soir, et qu'ensemble nous trouvions une voie favorable et sans polémique à cette situation.

**Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : il y a en effet des décisions urgentes à prendre pour ne pas rater l'occasion d'obtenir les moyens du Parc sur notre commune pour le moment totalement en dehors du projet.**

### **P.Boré :**

Est-ce que vous désirez lire votre question ?

### **K.Ghendouf :**

(317)

Oui, je peux la lire, si vous le souhaitez.

« Monsieur le Maire,

Vous n'êtes pas sans ignorer que **la municipalité conduite par M. Sana, avait adhéré au groupement d'intérêt public (GIP) en vue de la création éventuelle d'un parc national des Calanques** dont la création devrait intervenir d'ici 2008.

***Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : le courrier officiel de Madame Sana s'est depuis perdu dans les méandres politico-administratifs qui ont présidé à la mise en place du GIP. Nous le déplorons.***

Dès 98, considérant que le patrimoine naturel, quasi-vierge, que constitue le littoral et les massifs qui le bordent de Marseille à La Ciotat, est un ensemble unique et cohérent, nous demandons que le parc naturel national soit conçu à partir de cet ensemble, du Cap Canaille aux Calanques Ciotadennes. Cette bataille était justifiée et elle est toujours d'actualité, puisque **de nombreuses associations (ici-présentes ce soir notamment)** réunies au sein de l'association Cœur de Parc, se prononcent également pour cette extension.

***Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : notre collectif est formé à ce jour de 38 associatifs ciotadennes.***

Le GIP va proposer à la commune de La Ciotat de rejoindre son projet, qui apporterait incontestablement une impulsion aux politiques de développement durable, une meilleure surveillance de ces massifs à la beauté unique, notamment par le biais de financements spécifiques. Cela mérite toute notre attention et une ambition beaucoup plus affirmée pour la préservation de nos calanques. Ainsi, nous souhaitons connaître votre position quant à l'adhésion de la commune de La Ciotat au projet cité ci-dessus, et nous demandons qu'une délibération soit prise en conseil municipal afin d'intégrer notre commune au GIP des Calanques afin de s'inscrire à la démarche de création du parc naturel national des Calanques, avec la visée de placer notre commune comme Cœur de Parc.

Comptant sur l'engagement de notre ville dans une démarche **inédite** de préservation de l'environnement et de développement durable, et la formulation de politesse, je vous remercie.

***Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : c'est en effet une occasion unique qui s'offre aux ciotadens : il n'existe que 6 Parcs Nationaux sur le territoire métropolitain français, sur ces 6 lieux d'exception, l'Etat concède des moyens d'exception auxquels La Ciotat peut prétendre !***

**P.Boré :**

Merci. Madame Reynaud ?

**A.Reynaud :**

(375)

Merci Monsieur le Maire, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

L'Etat envisage la création dans notre région d'un parc national qui sera le huitième parc national sur le territoire français, le premier à être créé depuis 16 ans. Ce parc, provisoirement baptisé Parc National des Calanques, s'étendra à la fois sur tout le territoire des Calanques et sur la **frange littorale et maritime qui lui correspond. Premier parc à caractère périurbain**, il va permettre de gérer et de protéger de façon efficace et durable cette zone d'une exceptionnelle beauté et d'une très grande fragilité.

***Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : c'est en effet la grande spécificité de ce futur Parc. sa réglementation en tiendra compte : on ne peut pas réglementer un Parc National à***

plusieurs miles nautiques des villes côtières (Port-Cros) de la même manière qu'un Parc National enserré entre trois villes presque conurbaines (Marseille, Cassis et, espérons-le, La Ciotat). Il sera tenu compte des coutumes et usages locaux dans ce futur parc, ainsi que de la nécessité de conserver le caractère de lieux de récréation de ce site pour les centaines de milliers d'habitants qui vivent en sa périphérie immédiate, voire en son sein. Les décrets d'application de la loi sur les Parcs Nationaux en font état.

Cette gestion et cette protection seront assorties de **moyens financiers dont nous ne pourrions disposer autrement que par l'implication de l'Etat.**

***Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : nous touchons là le coeur du problème et l'avantage significatif du Parc National par rapport à tout autre moyen de gestion du site.***

Gérer ne veut pas dire exclure. Le statut de parc national **permet de réellement associer l'ensemble des acteurs à la gestion du site. Touristes, randonneurs, pêcheurs, chasseurs, communes, associations et organismes privés ou publics** seront étroitement impliqués dans l'utilisation, la préservation et la gestion quotidienne de ce précieux patrimoine.

***Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : voilà la réalité de ce que sera ce Parc National. C'est l'esprit même de la nouvelle loi et de ses décrets d'application.***

Les atouts humains, techniques, financiers et scientifiques que nous apporteront ce parc sont inespérés et bénéficieront à toute la région. Un groupement d'intérêt public (GIP) des Calanques s'est constitué pour élaborer le projet définitif de création du parc, et notamment en définir la zone centrale, le coeur de parc. La Ciotat a, bien entendu, vocation à être intégrée dans cette zone centrale et à bénéficier des labels et de tous les avantages qui y sont attachés. Le Président du GIP des Calanques, Monsieur Guy Tessier, l'a affirmé à plusieurs reprises, tout en s'étonnant que la ville de La Ciotat tarde à prendre la décision.

Voici deux ans que tous les regards sont tournés vers vous, Monsieur le Maire, voici deux ans que tout le monde attend que vous programniez cette délibération au conseil municipal et que vous la fassiez voter. **Monsieur Guy Tessier vous l'a demandé, Monsieur René Olmetta, conseiller général, vous l'a demandé, les services de Madame Nelly Ollin ont manifesté leur intérêt pour l'adhésion de La Ciotat au projet. Qu'attendez-vous, Monsieur le Maire, le calendrier se resserre ?**

***Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : seul l'accord du maire de La Ciotat manque en effet.***

Le GIP va se réunir au début du mois de juin 2007 pour **lancer un appel aux collectivités concernées et poser le premier jalon officiel sur le chemin du parc, les projets de zones coeur de parc et des zones d'adhésion, ainsi qu'un avant-projet de charte de territoire.**

***Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : plus La Ciotat tardera à s'intégrer dans cette démarche, plus y aura de risque que le projet n'aboutisse pas fin 2008 pour notre ville à cause du retard que les acteurs du projet pourraient nous reprocher ... à ce jour, il n'y a AUCUN retard. Si rien n'est fait d'ici Juin prochain, nous serons réellement en retard voire hors projet définitivement.***

C'est à ce moment-là que La Ciotat devra dire oui, mais il faudra auparavant qu'une délibération ait été votée en conseil municipal. Ensuite, fin 2007, le GIP proposera au ministère de l'écologie, un dossier de création du futur parc, avec ou sans La Ciotat. Tout dépendra de votre bon vouloir, Monsieur le Maire. Si La Ciotat n'est pas incluse dans ce document, il faudra attendre cinq à dix ans

supplémentaires pour pouvoir un jour intégrer le parc. Si La Ciotat rate ces deux étapes cruciales de l'année 2007, il sera extrêmement difficile de rejoindre le parc national en cœur de parc pour le site classé.

Un collectif s'est constitué sous le nom de La Ciotat Cœur de Parc. Il milite depuis deux ans dans ce sens, et regroupe déjà 34 associations ciotadennes parmi les plus importantes. Une pétition circule, qui a déjà recueilli plus de 4 000 signatures. Et depuis deux ans, Monsieur le Maire, vous traînez les pieds. Il est impensable que La Ciotat passe à côté de cette occasion unique de disposer des moyens d'un parc national. Aucun argument réellement recevable n'a, à ce jour, été opposé à ce projet, aucune discussion sérieuse n'a pu avoir lieu, vous ne répondez que par des pirouettes aux questions qui depuis longtemps vous sont posées. Vos adjoints eux-mêmes semblent murés dans un silence gêné dès que le sujet est abordé.

Que cherchez-vous à nous cacher, Monsieur le Maire ? Votre refus de ce projet n'est pas d'ordre politique : les municipalités de Marseille et de Cassis l'ont accepté avec enthousiasme, et ce sont pourtant vos alliés. Il n'est pas financier non plus : le coût de l'adhésion au GIP est dérisoire par rapport au bénéfice immédiat qu'en retirerait la commune. Quatre mille signatures sur une pétition, ce sont quatre mille électeurs, près de 15% de l'électorat de la ville, que vous vous apprêtez à mécontenter. Quel sorte d'enjeu peut bien être suffisamment important pour que vous preniez un tel risque à un an des élections municipales ? **Quelle sorte de projet pourriez-vous avoir, qui aille à l'encontre des règles de sauvegarde et de transparence qui régissent un parc national ?**

**Commentaire "La Ciotat Cœur de Parc" : en effet, de plus en plus de ciotadens commencent à se poser des questions sur la volonté municipale de préserver l'intégrité du site classé.**

Monsieur le Maire, il ne vous reste que trois pas à faire pour reprendre la bonne direction. Un, programmer la délibération en conseil municipal et la faire voter. Deux, rejoindre le GIP des Calanques en y faisant adhérer la ville. Trois, choisir l'option Cœur de parc, pour ne pas faire de La Ciotat une arrière-cour du futur parc national en ne proposant que le classement en zone d'adhésion. Et surtout n'oubliez pas, Monsieur le Maire, que continuer à temporiser reviendrait à reculer d'au moins cinq à dix ans l'entrée de la ville dans le parc national des Calanques et que ce serait une bien lourde responsabilité que vous accepteriez de porter.

Merci, Monsieur le Maire.

*Applaudissements*

**P.Boré :**

Je vous remercie.

Et pour Karim, là, vous l'applaudissez pas ?

*Applaudissements*

**P.Boré :**

Non mais qu'est-ce que c'est cette discrimination, là... Bon, Madame Benedetti...

**M.Benedetti :**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais juste rappeler en ouverture de ce conseil municipal, que j'ai participé à la réunion du 16 mars dernier du collectif, en qualité tout simplement d'adhérente et de membre du conseil d'administration des Jardins de l'Espérance, qui ont rejoint ce collectif. Après avoir entendu, et après avoir débattu, dans cette réunion, j'ai abordé en conseil de majorité, comme je l'avais dit, ce sujet, et le débat a été ouvert, en partie, et je demande qu'il soit à nouveau ouvert, parce que c'est un engagement qui demande vraiment une discussion au sein des élus. D'ailleurs il devrait y avoir une discussion tous ensemble, parce que là, pas de majorité, pas d'opposition, dans une décision aussi importante pour l'avenir et nos générations futures.

Bien sûr, le temps presse, et si nous voulons prendre le train au bon moment, **il faudrait que au**

**moins Monsieur le Maire, vous adressiez tout simplement un courrier au GIP disant que La Ciotat est intéressée par cette démarche**, chose qui nous permettrait déjà de témoigner d'un intérêt pour le GIP, et ensuite viendra l'heure de la délibération, qu'il faut préparer tous ensemble.

**Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : ce courrier serait en effet le document minimum (et urgentissime) qui permettrait enfin au GIP d'avoir un mandat officiel pour travailler AUSSI sur le site ciotaden.**

Alors, ce GIP, moi, après avoir bien étudié les choses, et après avoir eu contact avec les représentants, il me semble que c'est vraiment un rendez-vous incontournable pour notre ville. Nous avons un parc naturel qui va être créé, et l'impact touristique toute l'année va être évident sur notre commune. **Mais quand on dit impact touristique, on dit aussi danger. Parce que si ce n'est pas maîtrisé, si ce n'est pas entretenu, nous risquons de mettre en péril notre patrimoine naturel.**

**Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : Mme Benedetti met le doigt sur une donnée essentielle de la question. Si le parc est créé à l'Ouest de La Ciotat (Cassis et Marseille) sans La Ciotat, notre commune sera privée des moyens de préserver le site inhérents à un Parc National, en particulier en matière de gestion de la fréquentation, l'une des spécialités des Parcs Nationaux depuis 30 ans.**

Donc, ce parc naturel ne sera pas à mon avis un sanctuaire, mais sera tout simplement un outil de développement, tant économique que pédagogique, et qui permettra d'entretenir et de préserver tous nos espaces aussi bien terrestres que maritimes. Mais pour cela, il faudrait que nous ouvrons le débat. Parce que, dans la population, il y a le collectif, qui y croit et qui se bat pour cette démarche-là, mais il y a aussi des personnalités, des associations, des plaisanciers, qui sont inquiets. Et là, **je crois que l'adhésion au GIP, ce serait une façon d'ouvrir un vrai débat**, parce que sans l'adhésion, nous ne pouvons pas ouvrir une vraie enquête publique.

**Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : le rôle du GIP sera en effet, aussi, de mettre en place une concertation approfondie avec les usagers du site.**

Donc l'adhésion au GIP ne veut pas dire que nous sommes pieds et poings liés jusqu'au bout de la démarche, la démarche va s'ouvrir. Et la démarche s'ouvrant, on va ouvrir le débat, il va y avoir vraiment des réunions d'information avec toutes les parties prenantes, aussi bien les résidents, que les touristes, que les responsables et les professionnels du tourisme, et là, nous allons avancer sur le projet tous ensemble. Et moi, je crois que c'est dans le débat, dans la concertation, que nous pouvons tous ensemble décider ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, mais si nous n'adhérons pas au GIP, nous allons rater le rendez-vous qui va arriver dans quelques mois. Donc pour toutes ces raisons, je vous ai écrit, Monsieur le Maire, et j'espère que nous allons, bien sûr par votre écrit, mais aussi par notre engagement commun, demander l'adhésion au GIP, ouvrir le débat, ouvrir la concertation, **et ensuite on a le temps, jusqu'à 2008-2009, on a le temps de voir le projet, de le construire ensemble**, et si ce projet, c'est à nous de tenir les rênes de ce projet, si à terme ça nous semblait pas convenable, il sera toujours temps de sortir, c'est pas parce que nous adhérons au GIP que ça nous muselle complètement par rapport à l'avenir de notre territoire.

**Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : en effet, dans un premier temps, il est important de participer aux travaux du GIP pour que ce dernier tienne compte de La Ciotat dans ses travaux de préfiguration et de création du futur parc. Cette adhésion peut seule nous ouvrir les portes de la concertation officielle.**

Donc pour toutes ces raisons, et d'autant plus qu'il commence à y avoir des rumeurs dans la ville

concernant des projets inavoués, moi je ne veux pas que l'on rentre dans ces polémiques-là, si nous prenons cette démarche d'adhésion, le débat sera ouvert, et nous pourrons tous ensemble, associations, privés et élus, travailler sur ce projet, quitte à inverser la situation, si dans un an, un an et demi, si la prochaine municipalité pense que c'est pas correct, on pourra toujours revenir en arrière. Par contre si on n'adhère pas au GIP, malheureusement, et bien on ne pourra pas rentrer dans la démarche.

Je vous remercie.

#### **N.Collura :**

Bonsoir, et je voudrais d'abord répondre à mon ami Karim, Karim, écoute... Tu nous as dit qu'en 98 la municipalité Sana avait déjà pensé à adhérer au GIP, et en 2000 tu as dit qu'il y a eu une délibération, une délibération qui a été vue par Mme Mallet ici présente et elle s'en souvient très bien. Mais, ce qui est drôle, c'est que depuis 2000, vous avez pas bougé, y'avait un an avant que nous prenions les commandes, vous avez rien dit, depuis trois-quatre ans, vous ne dites rien. Ma foi, j'arrive pas à comprendre... Et puis **d'un coup**, tiens, le cœur de parc !

***Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : non, ce n'est pas "d'un coup" car cela fait deux ans que nous alertons sans cesse la mairie et les élus sur l'urgence du calendrier.***

Le cœur de parc, je signale qu'**ils n'ont jamais demandé un rendez-vous** avec moi-même, Noël Collura, sinon je les aurais reçus.

***Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : c'est totalement faux, nous ne comprenons pas cette polémique inutile. Cela fait deux ans que nous demandons officiellement à rencontrer le maire, ou l'équipe municipale en charge du projet, ou les services municipaux compétents ou, en personne et en toute lettre, l' "adjoint au cadre de vie, Monsieur Collura" (courrier du 28 septembre 2005 en recommandé prouvant notre bonne foi). Pas moins de 5 courriers successifs depuis 2005 sont parvenus en mairie de la part de "La ciotat Coeur de Parc" pour demander cette entrevue. Nous n'avons JAMAIS obtenu la moindre réponse en dehors de la réponse du maire le 9 juillet 2005 où il n'y avait aucune allusion à notre demande d'entrevue. Pourquoi essayer de faire croire le contraire ? Nous sommes stupéfaits car nous avons toutes les preuves écrites de ce que nous avançons !***

Et pour répondre à Aline, Aline, je te l'ai dit l'autre fois et j'ai regretté, qu'**un CIQ, dont le président est un de mes amis, avait mis à l'ordre du jour cette question de cœur de parc**, sans savoir les tenants et les aboutissants.

***Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : le CIQ de Fontaine avait proposé d'écrire à la mairie de La ciotat pour lui demander pourquoi il y avait ce désintérêt municipal quant au projet d'intégrer le Parc National des Calanques. La majorité des personnes présentes étaient favorables à l'idée de cette lettre, jusqu'à ce que M. Collura, membre de ce CIQ, prenne la parole et retourne l'assistance puisque finalement, l'absence a fait que l'idée première de ce CIQ a été abandonnée à quelques courtes voix.***

Il y avait, tu t'en souviens, tu étais là, il y avait à peu près 60 ou 70 personnes, peut-être plus. Tout le monde voulait adhérer au cœur de parc ! Y'a personne qui veut pas adhérer au cœur de parc ! Mais seulement pour cela, il faut savoir les règles.

Alors tout à l'heure tu as dit que le dernier parc, c'était il y a seize ans, non Aline, je te le confirme, **y'a trente-quatre ans qu'il y a pas eu de cœur de parc en France**. Je parle en France métropolitaine, il y a trente-quatre ans !

***Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : C'est justement pour cette raison qu'une nouvelle***

loi votée en avril 2006 a été créée afin de rendre plus facile et moins contraignante pour les municipalités et les usagers des différents sites, la création d'un Parc National.

Par contre, aucun "cœur de parc" n'a été "créé" en France métropolitaine puisque sous l'ancienne loi, ce n'est pas de "cœur de parc" mais de "zone centrale" qu'il s'agissait.

Et, c'est sûrement de cela que voulait parler M. Collura, la dernière "zone centrale" d'un Parc National ne date pas de 34 ans mais de 28 ans, il s'agit de la "zone centrale" du Parc National du Mercantour créée en août 1979 et devenue depuis la nouvelle loi d'avril 2006 un "cœur de parc".

Enfin, deux "cœurs de parc" viennent d'être créés respectivement en février et mars 2007 avec la mise en place des Parcs Nationaux de Guyane et de la Réunion.

Il y a donc désormais 9 parcs nationaux en France dont 2 créés grâce à la nouvelle loi : 6 en France métropolitaine et 3 dans les DOM-TOM.

On peut remarquer que la nouvelle loi d'avril 2006 a permis de débloquer la création des Parcs Nationaux de Guyane et de la Réunion qui traînaient depuis plusieurs années, voire décennies... Cette loi fonctionne donc plutôt bien !

Après, je **je sais pas où vous avez été chercher cette date de juin**, du mois de juin qui serait une date fatidique, je comprends pas, je comprends pas parce que c'est pas le mois de juin, je vous le dis c'est la fin de l'année, on a rencontré le député, **c'est la fin de l'année**.

*Commentaire "La Ciotat Cœur de Parc" : le GIP travaille sur le territoire potentiel du futur Parc à partir de Juin 2007. C'est le GIP lui-même qui l'affirme. Chaque semaine, chaque mois passé sans un mandat pour pouvoir travailler sur La Ciotat retarde d'autant l'intégration de notre ville au projet qui sera présenté au ministre à la fin de l'année 2007.*

*Adhérer fin 2007 au GIP, sans lui laisser avant la possibilité de travailler sur La Ciotat pour l'inclure dans la copie qui sera rendue au ministre au même moment, c'est le meilleur moyen de passer à côté du projet et de l'enquête publique de 2008 !*

*Il faut donc distinguer un courrier officiel de la mairie pour autoriser le GIP à travailler sur le territoire ciotaden, et l'adhésion effective au GIP.*

*Pour notre collectif il serait de bonne augure que la mairie adhère au GIP aussi tôt que possible, ce serait la preuve de la bonne volonté réelle de la municipalité. Ce n'est pas encore le cas. L'urgence reste néanmoins un courrier préalable (à minima) et nous réaffirmons la date butoir de Juin prochain où un conseil d'administration du GIP statuera sur la possibilité ou pas de travailler sur La Ciotat, selon que la mairie ait écrit officiellement au GIP pour cela ou pas...*

Et, je vais te répondre et après je vais te dire pourquoi nous prenons notre temps. Tu as dit le coût, est-ce que vous savez quel est le coût de l'adhésion au cœur de parc ?

**Dans les rangs socialistes (rigolards) :**

Il est ridicule puisqu'on nous fait un prix...

**N.Collura :**

Alors si **30 000€** pour toi, socialiste, c'est ridicule, ça me fait de la peine, pour moi c'est pas ridicule. Multiplié par 7 ça aurait fait déjà 210 000€.

*Commentaire "La Ciotat Cœur de Parc" : le GIP est prêt à réduire de 50% la cotisation de La Ciotat pour les six derniers mois de 2007 et le statut d'observateur non payant est aussi*

**proposé. Cela fait plus de deux ans que le GIP l'a proposé à la mairie de La ciotat d'ailleurs.**

**Socialiste non-identifiée :**

Mais par rapport à l'argent que tu vas retoucher en retour, c'est... En plus **pour la première année on te fait un prix** pour adhérer, alors je vais dire, tu paieras pas 30 000 €, on va même peut-être te le faire gratuit, tu vois, alors...

**Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : il faut préciser que cette adhésion n'est demandée qu'en attendant la création effective du Parc (donc, si tout se passe bien, jusqu'en fin 2008). après, c'est l'Etat qui prend la relève et le retour sur investissement est énorme puisque l'on parle pour le Parc, dans son périmètre Marseille-Cassis uniquement, de dotation (en grande majorité de l'Etat) 2 à 2,5 millions d'euros par an de façon pérenne. Les communes n'auraient plus rien à payer alors !**

**Comment se fait-il que la mairie de La Ciotat ne tienne pas compte de cette évidence ?**

**N.Collura :**

Alors, je continue... Et **j'ai demandé pour l'année 2007 la gratuité** au député, Monsieur Tessier, qui m'a dit « il n'en n'est pas question, j'ai une ligne de conduite, tous ceux qui rentrent paieront », alors tu peux aller le voir et tu verras, donc le coût de l'adhésion, 210 000 € en 7 ans, et ben, **j'estime qu'on a bien joué**, parce que **le GIP n'a rien rapporté pour le moment**... On va pas faire un dialogue, tu reprendras la parole après, s'il te plait... Le GIP, on a bien joué pour le moment... Et après, Messieurs les élus de l'opposition, nous n'avons pas de leçons à recevoir de vous ! Parce que en questions d'environnement, on en a fait cent fois plus que vous en cinq ans !

**Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : cette volonté de "négocier" au plus serré l'adhésion au GIP n'augure pas vraiment d'une adhésion morale au projet et cela nous inquiète beaucoup. Est-ce vraiment très éthique de vouloir participer sans payer ?**

**D'autre part, comment peut-on dire que le GIP n'a "rien apporté" : il travaille sérieusement pour mettre en place ce Parc National. Précisons aussi que le paiement correspond aux études nécessaires mais aussi à la mise en place estivale, période la plus sensible, de "patrouilles vertes" et de "patrouilles bleues" sur le site, tant sur terre que sur mer. La Ciotat passe encore à côté de ce dispositif cette année puisque M. Collura ne veut pas payer et estime avoir "bien joué."**

*Applaudissements*

**N.Collura :**

Alors, maintenant je vais vous répondre pourquoi nous prenons notre temps pour rentrer. Parce que **nous avons déjà jusqu'au 31 décembre pour rentrer.**

**Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : nous avons déjà vu que ce sera trop tard si l'on se contente de la simple adhésion (gratuite ?) au GIP fin 2007 sans lui laisser la possibilité dès le mois de juin de travailler sur le territoire ciotaden.**

Après, **quel est le devenir des gens qui sont en haut, les gens qui habitent là**, quel est leur devenir, quelles sont les règles du jeu, **qui va payer pour le cœur de parc et pour les emplois** qui vont être créés, qui déjà y'en a certains qui s'en disputent la paternité ! Non, **nous voulons tout savoir, nous ne pouvons pas jouer sans connaître les règles du jeu** ! Karim, quand on joue à la belote, on connaît les règles du jeu, non ? ! On sait comment ça marche !

*Huées*



**Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : les habitants du site n'ont rien à craindre du futur Parc National, c'est l'Etat qui paiera majoritairement, comme c'est le cas depuis 30 ans pour la plupart des Parcs Nationaux français et sans défection, plus de 30 emplois pourront être créés de ce fait grâce au Parc de Marseille à La Ciotat et ... c'est avant tout en rejoignant le GIP que tout cela sera éclairci aussi précisément que possible. Le tout sans engagement : l'engagement, c'est en 2008 qu'il sera pris ou pas, lors de l'enquête publique. Mais avant, il faut figurer dans le PROJET. Et ça, c'est dès juin 2007 que ça se passe.**

Donc, là, une fois que nous aurons toutes les règles du jeu, **que les chasseurs auront le droit d'aller chasser, que les promeneurs auront le droit d'aller se promener ?**

**Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : la chasse sera autorisée dans le futur parc des calanques et aucun des Parcs Nationaux n'interdit la randonnée ou la promenade, bien au contraire !**

Et je vous invite à lire la loi, la première loi qu'a fait Jean-Pierre Girard, **elle est en train d'être modifiée**, je vous invite à la lire, il y a un paragraphe qui dit que **les chasseurs et les promeneurs seront tenus de montrer ce qu'ils ont dans leur sac quand ils se trouveront en cœur de parc, ça, c'est un truc inadmissible !**

**Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : la loi, modifiée, a été adoptée en avril 2006 et elle n'est plus en cours de modification. Les décrets d'application sont même publiés, certains depuis l'été 2006.**

**Où qu'ils soient sur le territoire français, les chasseurs sont tenus de montrer et d'ouvrir leur sac aux agents de la Police de la nature (gardes-chasse). Ce sera évidemment le cas dans le futur Parc National. Est-ce cela qui est "inadmissible" ?**

**Il s'agit simplement d'un rappel de la loi en vigueur. Simplement, comme c'est déjà le cas partout ailleurs et depuis plus de 30 ans, les gardes -moniteurs du futur parc, en tant qu'agents assermentés de l'Etat en matière de police de la nature, auront les mêmes possibilités d'intervention que les gardes-chasses. Pourquoi qualifier ceci d'"inadmissible" ? Cette virulence nous surprend beaucoup.**

**De même, dans tous les Parcs Nationaux existants (Ecrins, Cévennes, Mercantour, Vanoise etc...) des millions de promeneurs sillonnent chaque année ces espaces sans que les gardes-moniteurs n'ouvrent le moindre sac. Pourquoi agiter ce chiffon rouge en plein conseil municipal ? S'agit-il d'affoler sur ce que pourrait être le futur Parc National ?**

Après, **qui va nous dire si demain, au décès des propriétaires, l'Etat va pas dire « je rachète au prix des domaines »** ? Et les héritiers et les autres ? Des maisons familiales ! Qu'on nous donne des garanties ! Qu'on nous garantisse tout pour nos concitoyens ! Et à ce moment-là, on est comme vous, on est tout à fait d'accord, mais on veut les règles du jeu avant...

**Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : imaginer qu'un Parc National aura à intervenir avec l'Etat au moment des héritages, c'est méconnaître réellement les objets de ces établissements publics. Aucun propriétaire ne sera jamais exproprié par le parc, aucun héritier ne verra son bien racheté au prix des domaines ! Encore une fois, pourquoi répandre ce genre de fausses nouvelles sans se renseigner au préalable... auprès du GIP par exemple. Cette volonté d'affoler les gens sans connaître le sujet et sans avoir pris la peine de l'étudier sérieusement nous inquiète énormément quant à l'adhésion réelle de la municipalité au projet. Est-ce vraiment le moment d'affoler la population sur des choses complètement infondées ou très mal interprétées ?**

Merci.

**P.Boré :**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Alors court, Karim, parce que tu as déjà fait la tienne... Après il y aura M. Lubrano qui veut parler, et si vous permettez je conclurai, je dirai ce que je pense aussi de cette affaire.

**K.Gheldouf :**

Oui, dans mon intervention, je me suis gardé d'être polémique, parce qu'il me semble que **le sujet n'est pas... ne porte pas à polémique, mais devrait nous rassembler.**

**Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : en effet, le sujet rassemble les ciotadens de tous bords, massivement au sein de notre collectif (38 associations ciotadennes, plus de 4000 signatures favorables au projet).**

Lorsque j'ai écrit ma question écrite, lorsque j'ai discuté, échangé - j'étais parmi aussi le rassemblement qu'il y a eu en mars - j'ai écouté, j'ai échangé, j'ai écouté les arguments, et je crois que nous ne sommes pas là ce soir pour polémiquer sur un sujet qui me semble important pour l'avenir de notre commune.

Et les arguments qui ont été développés par M. Collura... Le premier, le premier c'est de nous dire, je n'ai pas été sollicité. Ben oui, nos citoyens, les associations, évidemment, dans une démocratie de proximité, ils sollicitent, en général, le premier magistrat, le maire. Le maire, vous savez, il est pas bien loin de vous ! Il pouvait vous solliciter pour que vous les receviez, je crois que c'est un argument qui est vraiment faible.

Le second argument, sur la question du coût. Mais de quoi s'agit-il ? De 30 000 €. Oui, je dis que c'est une somme qui est modeste compte tenu de l'enjeu environnemental que constitue l'avenir des Calanques. Oui je le dis très nettement ! **Aujourd'hui la situation de l'environnement localement, nationalement, mondialement, requiert un peu plus de dynamisme et un peu plus d'urgence !**

**Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : les projections démographiques sur notre littoral sont très inquiétantes et montrent que les élus devraient se saisir de chaque occasion pour tenter de préserver les espaces naturels qui nous restent, qui deviendront de plus en plus précieux car rares et convoités et qui subiront de plus en plus de menaces si l'on ne se donne pas des moyens de protection à la hauteur des enjeux. Il faut changer de braquet et le Parc National est une occasion unique pour cela. A ne pas laisser filer !**

Je crois qu'on peut pas faire la politique de l'autruche là-dessus ! Je crois que, vous le voyez bien, la déréglementation climatique, c'est un fait ! Et je crois que si, sur nos territoires, nous, lorsque nous sommes en responsabilité, **nous ne sommes pas capables d'intervenir pour un coût si modeste de 30 000 €,** je dis que là, on n'est pas dans l'ambition, on n'est pas dans la dynamique. Le coût est véritablement modeste.

**Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : sans polémiquer, mais à simple titre indicatif, le seul coût des éclairages de Noël à La Ciotat pour deux mois par an sont de l'ordre de 100 000 euros. Pour deux mois ! Et on rechigne pour 30 000 euros au sujet de près du 1/4 du territoire municipal et pour, in fine, obtenir des moyens dans la pérennité et à hauteur de plus de 2 millions d'euros par an ? Où est la logique ? Y a-t-il un réel intérêt municipal pour le projet "Coeur de Parc" ou simplement une volonté de se couvrir face à la déferlante associative favorable au projet ?**

Ensuite, sur la question de connaître les règles du jeu, là aussi... Je crois que, ce qui est important, l'adhésion de ce GIP, que va-t-il pouvoir faire ? Et bien, au lieu d'être sans voix, au lieu d'être en-

déhors du jeu, au lieu d'être en-dehors de la construction de ce parc naturel, au lieu de pas pouvoir apporter notre connaissance, **apporter la connaissance de terrain qu'ont ces associations**, apporter le légitime point de vue de notre commune, et bien il faut y participer, parce que le pire ce serait de ne pas y participer.

**Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : plusieurs associations membres de notre collectif ont en effet des connaissances de terrain précieuses concernant le site classé tant sur le plan de la nature terrestre ou marine que des activités sportives ou du caractère culturel du site.**

Si on veut connaître les règles, et ben il faut être dedans, il faut pas être dehors, c'est du bon sens. Donc, notre demande, elle est de dire évidemment allons de l'avant, adhérons, réfléchissons ensemble.

Ensuite, sur l'ensemble des acteurs qui caractérisent et qui utilisent ce parc, moi-même je l'utilise en tant que randonneur, je suis allé dans des parcs naturels nationaux (*sic*), à aucun moment on m'a fait ouvrir mon sac, c'est quoi ces arguments ?! Soyons sérieux. Je crois que les acteurs, les pêcheurs, les chasseurs, les randonneurs, ceux qui exploitent la forêt, ceux qui sont en charge de la surveillance, notamment les pompiers, **l'ONF**, les communes, ceux qui y habitent, qui vivent à côté, et bien oui, donnons-nous des règles communes, faisons en sorte qu'il y ait un vrai débat public, faisons en sorte que nous faisons un maximum pour que l'intérêt collectif prime sur les intérêts privés, et c'est ainsi qu'une démarche fonctionne, c'est ainsi qu'on va arriver à faire réussir ce parc naturel national.

**Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : l'ONF ne sera pas "mis sur la touche" par le Parc National. Comme dans les autres Parcs Nationaux, et davantage encore depuis la nouvelle loi de 2006, l'ONF est associée à la mise en place et au fonctionnement du futur Parc. Mais avec les moyens décents d'un Parc National. Les travaux de l'ONF seront donc renforcés et pérennisés sur le site, avec l'ONF et grâce au Parc.**

Écoutez, enfin, j'étais à la visite lorsque M. Lepelletier était encore ministre de l'environnement. Lorsqu'il est venu dans les Calanques, qu'a-t-il dit ? Il a dit, en tant que ministre ! Oui, je suis favorable à la création de ce parc, et que ce parc soit de Marseille à La Ciotat, j'y suis complètement favorable parce que l'enjeu est primordial pour l'environnement et pour le développement durable. Donc, s'il vous plaît, **ayons un peu plus d'ambition pour notre commune, ayons un peu plus d'ambition pour notre département, pour notre région, pour notre pays, et pour notre environnement de manière générale.**

**Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : effectivement, rejoindre le projet à travers le Coeur de Parc, la future charte du parc et sa "zone d'adhésion" consiste à envisager un véritable projet de territoire ambitieux (mais facultatif et à l'initiative de la commune) en matière de développement durable pour notre commune et son rayonnement. Nous espérons trouver cette volonté et cette ambition parmi les élus ciotadens.**

Donc, soyons sérieux, je crois que nous avons une demande qui nous paraît simple, qui nous paraît intelligente, qui est portée par la population, qui est portée par des associations qui travaillent au quotidien, et qui font un travail remarquable, et vous le savez, puisqu'on les soutient tous, vous le savez. Donc, allez, soyons un petit peu modestes nous, faisons en sorte que nous rentrions dans ce GIP et je crois que, ensuite, nous travaillerons tous ensemble pour voir si ça préserve les intérêts de la commune ou pas. Mais de mon point de vue, ça les préserve, et rentrons-y de plain-pied pour qu'on ait notre mot à dire, et pas l'inverse. Merci.

**P.Boré :**

Après je vais conclure, quand même, on passe au conseil, si vous me le permettez.

**H.Lubrano :**

Oui, juste...

**A.Reynaud, hors-micro :**

Juste deux mots !

**P.Boré :**

Madame Reynaud, vous avez lu votre lettre...

**A.Reynaud :**

Deux mots !

**P.Boré :**

Attendez, dans votre groupe, soit c'est Monsieur Lubrano qui s'exprime pour votre groupe, soit c'est vous Madame Reynaud.

**A.Reynaud :**

Monsieur Lubrano va s'exprimer, mais je veux juste répondre à...

**P.Boré :**

Attendez, pour le groupe communiste et partenaires c'est Monsieur Ghendouf...

**A.Reynaud (au micro) :**

Monsieur Collura m'a interpellée, je voudrais lui répondre, s'il vous plaît Monsieur le Maire, c'est tout.

**P.Boré :**

Alors vous globalisez tout là, sinon on s'en sort plus. Il faut qu'y ait des règles !

**A.Reynaud :**

Donc je constate que vous me refusez la parole et le droit de réponse. Merci Monsieur le Maire.  
(Huées)

**H.Lubrano :**

Alors, Monsieur le Maire, juste deux secondes, juste pour vous dire que c'est vrai que cette délibération avait été votée au mois de mai 2000, alors je me rappelle plus si c'était Mme Mallet qui l'avait fait ou pas, mais je vous fais confiance. Ce que je veux dire c'est que, ce cœur de parc, je vais rejoindre un petit peu mes camarades, qui disent qu'il faut le maintenir, qu'il faut y adhérer, et qu'il faut rentrer. Ce que je voulais dire aussi, c'est que quand Monsieur Collura dit qu'il ne comprend pas, il a jamais rien compris de sa vie c'est pas maintenant qu'il va commencer !  
(Huées, rires...)

**N.Collura :**

Venant de toi c'est un compliment !

(Brouhaha)

**P.Boré :**

Laissez s'exprimer Henri.

**H.Lubrano :**

Je n'ai interrompu personne, et j'ai pas dit de bêtise, je dis pas de bêtises ! Enfin bref...

Je voudrais rejoindre les quatre intervenants, parce que finalement, les quatre intervenants qui sont venus devant moi sont un peu tous d'accord pour que nous puissions trouver ensemble une solution à ce problème, et puisque la délibération est faite, je pense qu'il y a plus qu'à trouver un accord entre nous, que vous réunissiez les membres du collectif et certains élus de la majorité et de l'opposition, pour que l'on puisse trouver une solution à ce problème.

**P.Boré :**

Je vous remercie, Henri. Ca y est, on y arrive...

**H.Lubrano :**

Mais vous pourriez lui laisser la parole, quand même ! Une minute.

**P.Boré :**

Une minute alors, parce que après on va dire que je suis un vilain réactionnaire...

**A.Reynaud :**

Merci, Monsieur le Maire, bien aimable ce soir !

Alors, je voudrais rappeler à Noël Collura puisqu'il a parlé de la réunion du CIQ, que tu avais cité Monsieur Olmetta, en disant qu'il y en avait marre de protéger, protéger.

Moi j'ai appelé Monsieur Olmetta, et il est tout à fait d'accord justement pour ce cœur de parc. Ensuite, Monsieur le Maire, je voulais vous dire qu'il y a à peu près un an et demi, lors d'une plénière au Conseil Général, vous aviez donné votre accord pour ce cœur de parc, alors pourquoi ce revirement ?

**Rangs de la majorité :**

**Mais y'a pas de revirement !**

**Commentaire "La Ciotat Cœur de Parc" : nous ne comprenons toujours pas la position municipale : se dire pour le projet, sans rejoindre le GIP et sans lui donner mandat d'urgence pour travailler sur La Ciotat dès le mois de Juin pour intégrer notre commune dans le document d'intention à remettre au ministre fin 2007, c'est incompréhensible.**

**P.Boré :**

Je vais vous répondre à tous et à toutes.

Je crois qu'on dit un certain nombre de choses, où il n'y a pas de différence, mais la seule différence, c'est que peut-être, on les dit autrement. Parce que moi en avril, c'est vrai que j'ai voté au niveau du Conseil Général, c'est vrai que je me suis exprimé, puisque le Conseil Général a une revue qui s'appelle Accents, et je me suis exprimé, j'ai cosigné un papier dans cette revue en novembre 2006 avec mon ami Didier Réaut, et on sait que Didier Réaut est quand même très proche de Guy Tessier, puisqu'il est à son cabinet et il est conseiller général avec moi, il siège avec moi. Donc j'ai dit que j'étais favorable, c'est pour ça que je ne comprends pas cette agitation, il faudrait peut-être que je me peigne en rouge pour dire je suis favorable, mais là, c'est ça que je ne comprends plus.

Depuis ce moment-là, j'ai rencontré le préfet, M.Navarrin, j'ai rencontré la DDE, M.Serre, je me suis fait expliquer par l'ONF toute l'étude Natura 2000, j'ai vu bien sûr le président du GIP, M. Guy Tessier, j'ai vu M.Laffont, le directeur du GIP, et j'ai vu M. René Olmetta, avec Jacky Girard, parce qu'il faut pas l'oublier, Jacky, parce qu'il a une action sur tout le patrimoine et les espaces boisés qui est intéressante, donc j'en ai parlé avec Jean-Noël Guérini. Et sur ces entrefaites, je pose un certain nombre de questions. Mes questions, elles sont simples. Moi, les premières questions que j'ai posées, c'est de dire : **qu'est-ce que ça apporte aux ciotadens, combien ça risque de leur coûter ? Questions basiques. J'attends quelques réponses de leur part.**

**Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : une fois de plus, c'est avant tout en rejoignant le GIP que tout cela sera éclairci aussi précisément que possible. Pour ce qui est du coût, une fois le Parc National créé, c'est l'Etat qui donne sa dotation annuelle. Et elle est conséquente pour un Parc National. En plus, elle est pérenne et tombe chaque année.**

**Rappel : il ne s'agit ni d'un projet de Parc COMMUNAL, ni DEPARTMENTAL, ni REGIONAL mais d'un Parc NATIONAL. C'est l'ETAT qui paye. Comme pour les 7 autres parcs nationaux depuis parfois plus de 30 ans et sans défaillance.**

**Les ciotadens n'aurons tout simplement RIEN à payer, hormis l'adhésion au GIP pour 2007 et 2008. Et c'est tout !**

Mais j'ai continué à travailler. Et puis j'ai rencontré dernièrement, enfin en mars, M. Tessier, Guy, qui m'a écrit. C'est pour ça que je ne comprends pas cette agitation, parce que où je suis d'accord avec René Olmetta, que vous avez vu, j'espère qu'il vous a relaté la conversation que nous avons eue ensemble, René me dit « mais **je suis comme toi, Patrick, le Conseil Général délibèrera d'ici la fin de l'année** ». Parce que, bon, vous mélangez un peu les choses, y'a l'adhésion Parc naturel, et l'adhésion au GIP, qui sont deux choses complètement différentes.

**Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : certes, mais le Conseil Général siège déjà au GIP contrairement à la mairie de La Ciotat. On mélange ici deux choses : la nécessité pour La Ciotat d'autoriser dès juin 2007 le GIP à travailler sur La Ciotat pour préparer un projet intégrant La Ciotat, et la nécessité ensuite que La Ciotat comme les autres propriétaires du site classé (Conseil général, mairie, propriétaires privés etc...) donnent leur accord pour que les domaines qu'ils gèrent et dont ils sont propriétaires soient inclus dans le périmètre du parc. Mais encore faut-il que le GIP ait fait l'inventaire de ces propriétés et en ait eu le mandat. Nous n'en sommes que là et seule le maire de La Ciotat peut donner ce mandat ! La future délibération du Conseil Général ne concerne pas la décision URGENTE que nous attendons de la seule mairie de La Ciotat pour autoriser le GIP à travailler sur le territoire de la commune, quels que soient les propriétaires.**

#### **Rangs socialistes :**

Mais on peut pas... Il faut passer par eux pour...

#### **P. Boré :**

Mais non, Madame Mallet, il faut suivre !

Si vous considérez comme... « Aussi, sans préjuger de votre décision finale **quant à l'inclusion de ce territoire au futur parc, décision qui ne saurait être prise avant l'année 2008**, comme pour le reste du site éligible, je vous invite à me faire part de votre sentiment en ce qui concerne le périmètre potentiel qui sera soumis à prise en considération avant fin 2007 ».

**Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : mais l'inclusion du territoire ciotaden ne pourra être décidée en 2008 que si La Ciotat est intégré dans le projet dès juin 2007. Il faut bien que le GIP mette La Ciotat dans ses cartes du futur projet pour ensuite demander en 2008 si La Ciotat rejoint ou pas le projet ! Or pour l'instant, le projet, sans lettre officielle du maire de La Ciotat au GIP, c'est Cassis + Marseille SANS LA CIOTAT. Le projet soumis à enquête en 2008 ne concernera PAS La Ciotat si la situation reste ainsi bloquée et si le maire n'écrit pas au GIP pour l'autoriser à travailler sur le site ciotaden !**

Donc c'est bien écrit, je crois que là-dessus..., je crois que c'est là-dessus, **c'est cette agitation, ce..., je sais pas pourquoi, d'ailleurs, je sais pas pourquoi on s'agite...**

**Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : 38 associations, 4000 signatures, des propositions**

**concrètes, des argumentaires, un site internet, des dossiers etc... c'est autre chose que simplement de l'agitation". Et si "agitation" il y a, c'est parce que manifestement, la municipalité ne comprend pas l'urgence du calendrier !**

Mais, moi j'ai toujours dit que, et d'ailleurs je l'ai dit, parce que j'ai des coupures de presse qui le prouvent, que j'étais favorable à certaines conditions, et quand on prendra la délibération, et c'est pour ça que je vous remercie de m'avoir écrit en ce sens, parce que ça a permis, peut-être, d'**en parler, d'en parler devant tout le monde, nous on n'a pas l'habitude**, enfin moi j'ai pas l'habitude d'aller rencontrer des gens avec la presse, quand on travaille, **je vais rencontrer qui je dois rencontrer**, je parle des problèmes, et après on les soumet à délibération en conseil municipal. J'ai pas l'habitude de faire les choses avant, et en amenant les journalistes, tiens il est allé acheter le pain, tiens il a peint le volet. Non, j'ai une certaine façon de travailler...

***Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : dans ce cas, pourquoi refuser de nous rencontrer depuis deux ans ? Malgré cinq courriers allant dans ce sens dont un seul à obtenu une réponse sans allusion aucune à notre souhait réitéré de se rencontrer officiellement pour parler d'un projet cher aux ciotadens ?***

D'ailleurs lors du salon nautique, **on s'est rencontrés avec notre ami Mattesi et M. Pappola**, on a fait un brin de causette sur le quai, puisque l'association prenait le bateau à la suite de sa réunion à la salle (...) de Saint-Marceau, que nous avons mis à disposition pour tenir un débat à ce sujet, je lui ai dit cela, je lui ai dit je suis 100% pour, et il pourra pas dire le contraire parce que, on se l'est dit sur le coin du quai, avant qu'il prenne le bateau, je lui ai dit à certaines conditions.

***Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : pour un projet aussi sérieux, peut-on se contenter de "faire la causette" par hasard entre deux bateaux ou au gré d'une inauguration comme c'est le cas, par hasard, depuis deux ans ? C'est d'une rencontre officielle sérieuse avec vos services concernés que nous avons besoin, Monsieur le maire, cela aurait d'ores et déjà permis depuis deux ans de lever bien des malentendus sur le projet. Nous attendons toujours votre proposition de rendez-vous et très honnêtement, nous ne comprenons absolument pas ce refus de nous voir. Jamais nous n'aurions imaginé ce refus possible il ya deux ans en créant notre collectif. Mais il n'est jamais trop tard pour s'entendre et discuter sérieusement, vous pouvez compter sur notre bonne volonté.***

Certaines conditions, c'est quoi ? Si on prend une délibération, et je suis heureux de vous entendre vous exprimer, si on prend une délibération, bien sûr que ça sera une délibération assortie de conditions. De conditions, pourquoi ? Parce que personne, en ce moment, peut nous répondre à un certain nombre de questions. Quand je dis..., on me dit « oui-oui, mais c'est comme ça », mais je préfère que ce soit marqué, moi. **Prendre en compte les petits métiers de la pêche !** OK, donc je suis heureux de vous l'entendre dire, parce que ça, dans une délibération, il faudra bien le marquer, pour qu'on soit cadrés là-dessus, parce que ce sont des gens quand même, **d'abord, y'en a une dizaine à La Ciotat, et ce sont des gens qui font vivre leur famille, il y a une dizaine de familles qui vivent avec les petits métiers de la pêche, donc il faudra pas les oublier.**

***Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : un Parc National marin, c'est une "usine à poissons". Les pêcheurs de Port-cros vivent très bien de la pêche et mieux que leurs confrères ailleurs sur la côte. Grâce aux efforts du Parc, les poissons sont bien plus gros et bien plus nombreux. Par conséquent, la pêche est moins éreintante à Port-Cros pour les professionnels. Ensuite, la nouvelle loi sur les Parcs marins (adjointe à celle de 2006 sur les Parcs Nationaux) reconnaît aux pêcheurs toute la légitimité de pratiquer leur métier qu'il n'a jamais été question de leur retirer. L'une des manières de savoir tout cela, de se rassurer sans s'insulter ni inquiéter de façon démesurée, serait de rejoindre rapidement les travaux du GIP.***

**Que ce soit abordable aux ciotadens**, mais bien sûr ! Ca serait la moindre des choses que les ciotadens **ne puissent plus aller se promener, et que les chasseurs ne puissent plus aller chasser**, tout ça il faudra le marquer.

*Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : adhérer au GIP et travailler avec ce dernier permettrait de savoir qu'il n' jamais été question d'interdire la chasse ni de fermer le futur Parc National aux ciotadens, bien au contraire, quand on a les moyens de préserver correctement, avec des agents de terrain en nombre, il est moins question d'interdire puisqu'on s'est donné des moyens de gérer la forte présence humaine.*

*Mais seul un Parc National est capable de cela car il en a les moyens juridiques, financiers, techniques et humains et ceci de façon définitive. Voilà son intérêt principal. Ce n'est pas le cas de la gestion menée par l'ONF aujourd'hui sur le site (un agent pour des milliers d'hectares et aucune possibilité d'agir en mer) ni de Natura 2000 (aucune pérennité des moyens réellement prévue), ni évidemment de loi littoral ou de la loi de classement de 1930 totalement privées de moyens de gestion sur le site.*

**Par contre, il y a quelque chose que vous avez oublié, c'est le respect des habitants, et le respect des riverains**, et ça aussi, puisque dernièrement, M. ?, il a rencontré la prudhommie, on continue à travailler, **on va rencontrer les gens qui sont intéressés par ce sujet, la prudhommie aussi, a son mot à dire, il est allé les rencontrer, Noël va rencontrer un certain nombre de riverains**, on a pas fini !

*Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : nous sommes là encore surpris par ces propos. Où a-t-il jamais été question de ne pas respecter qui que ce soit depuis le début dans ce dossier ? En particulier les habitants et les riverains. Nous ne comprenons pas ces propos.*

*Par ailleurs, notre collectif se félicite que la municipalité se mette à rencontrer les usagers et propriétaires du site pour évoquer le futur Parc National.*

*Mais nous sommes en même temps très inquiets car force est de constater qu'il ya beaucoup de méconnaissance du projet de la part de ceux-la même qui vont rencontrer les habitants et qui ont agité de nombreux "chiffons rouges" contre le futur Parc National ou contre le GIP des Calanques, sans s'être appuyés sur de réels arguments.*

*Nous craignons que cette première concertation, si elle se fait, comme nous venons de l'entendre dans ce conseil municipal de la bouche même de ceux qui vont s'en charger, sur le mode du "chasse interdite, parc fermé aux ciotadens, pas de promenades sans ouvrir son sac, héritiers spoliés de leurs biens, pêcheurs sans droit de pêche", on aboutisse très vite à un rejet massif de ce projet. Or le projet décrit ci-dessus n'est en rien celui du futur Parc National des calanques ! C'est un projet contre lequel notre collectif s'élèverait au même titre que n'importe quelle personne sensée.*

**Pourquoi cette volonté de caricaturer le projet de futur Parc National des Calanques ?**

**Nous sommes très inquiets de constater ce glissement.**

**Notre collectif fera tout ce qu'il pourra pour rétablir la vérité sur le projet et éviter qu'il ne soit décrit de façon mensongère et caricaturale. S'agit-il d'informer les gens ou de les affoler en racontant n'importe quoi ?**

**Le projet de Parc National décrit par Monsieur le maire et Monsieur Collura lors de ce conseil municipal n'est ni celui de la loi de 2006, ni celui du GIP Calanques, ni celui de "La Ciotat Coeur de Parc".**

**Informons, mais informons sur le véritable projet, en liaison avec le GIP.**



**Nous espérons en effet qu'un rapprochement avec le GIP permettra dans l'avenir d'éviter de telles approximations concernant un projet tellement important pour les ciotadens.**

Mais pourquoi se presser ? La Ciotat ne ratera pas le train, mais **La Ciotat a jusqu'à fin 2007 pour prendre sa décision, comme la prendra le Conseil Général.**

***Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : faut-il revenir sur cette nécessité pour le GIP d'être autorisé à travailler sur le territoire ciotaden AVANT fin 2007 sans quoi fin 2007, il présentera une cartographie du site qui s'arrêtera aux portes de La Ciotat et n'intégrera, comme c'est le cas depuis 1999, que Marseille et Cassis.***

Parce que le site classé du Cap Canaille, ce site classé, y'en a une partie qui est domaniaisée de la ville de La Ciotat, et y'en a une autre partie qui est domaniaisée du Conseil Général, **donc il faudra bien que le Conseil Général délibère aussi !** Et on est sur la même longueur d'onde avec René Olmetta là-dessus, puisque René m'a dit « nous délibérerons avant la fin de l'année », il vous a dit ça aussi ? Voilà. Comme nous ! **Et je comprends pas qu'il n'y ait pas plus d'agitation au Conseil Général qu'il n'y en a ici, puisque nous suivons les choses ensemble.**

***Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : mais non ! Ce n'est pas la décision du Conseil Général qui bloque pour intégrer dès Juin 2007 La Ciotat au projet : c'est la mairie de La Ciotat et elle seule. Il manque une lettre du maire de La Ciotat au GIP. Ce n'est qu'ensuite, quand le maire de La Ciotat autorisera le GIP à travailler sur La Ciotat que les différents propriétaires des terrains (dont le Conseil Général) auront à délibérer.***

Donc il y aura un certain nombre... Et c'est pour ça que je vous le dis, et je le dis depuis le début, et depuis novembre 2006 dans mon édito, dans mon mot avec Didier Réaut dans la revue du Conseil Général, et en plus j'ai voté au Conseil Général, **que je suis à 100% pour**, mais en respectant un certain nombre de choses.

***Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : se dire "pour", c'est le cas depuis 2005 de la part de la mairie, mais sans aucun acte officiel allant dans ce sens et en direction de la seule instance chargée officiellement de mettre en place le Parc National : le GIP ...***

Et ce respect-là, il sera marqué dans la délibération que nous prendrons **pour un territoire déterminé.**

***Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : il devra s'agir de l'intégrité des 2000 hectares du site déjà classé donc déjà inconstructible, et de la partie marine sur laquelle le GIP travaillera.***

Mais **nous le ferons aussi en rencontrant les gens, en rencontrant les riverains, les chasseurs, les pêcheurs, comme on est en train de le faire.** C'est pour ça que je ne comprends pas cette agitation.

***Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : rencontrer les usagers du site et les propriétaires, c'est aussi ce que va faire notre collectif.***

Ensuite, pas pour polémiquer, pas pour polémiquer bien sûr, parce qu'il faut bien conclure. Dans la tribune libre que vous avez eue, je parle du groupe communiste, bien sûr que l'obligation de laisser ce patrimoine accessible aux ciotadens et au public, tout ça ça sera intégré dans une délibération que nous prendrons, mais en connaissant aussi un certain nombre de tenants et d'aboutissants. Donc nous, on a une façon de travailler, on le fait sérieusement, on rencontre toutes les personnes responsables et toutes les personnes qui sont parties prenantes dans cette décision, et ça peut-être

que nous l'enverrons au futur ministre de l'environnement et de l'écologie, parce qu'il y aura sans doute dans quelques temps un nouveau ministre, et donc il faudra bien s'en entretenir avec lui. Nous sommes dans une période qu'on dit électorale, il y a un certain nombre de choses qui vont se passer, et en plus on a jusqu'à la fin de l'année. Donc vous pouvez compter sur moi pour poser les bonnes questions, pour **défendre La Ciotat et les ciotadens**.

***Commentaire "La Ciotat Coeur de Parc" : la meilleure manière de le faire face aux périls qui montent pour le site classé, c'est d'anticiper ces menaces et d'offrir aux ciotadens le "coeur de parc" national, meilleur dispositif imaginable garantissant le bon état de ce secteur pour le léguer aux générations futures. Vous ne pouvez pas prendre la responsabilité de nous faire passer à côté de cette chance unique.***

Et puis, comme je voulais le dire, sans polémiquer... Vous me parlez et vous me revenez sur une question, que ce soit Henri, que ce soit Karim, sur une question d'une délibération qui a été prise en mai 2000, concernant le GIP des Calanques. Alors ? En mai 2000 y'avait un an pour adhérer au GIP des Calanques ! Qu'as-tu fait de ton talent ?

**K.Gheldouf :**

Je peux vous répondre !

**P.Boré :**

Non ! Je conclus, là je conclus quand même... Donc, moi ce qui me... Où je me pose des questions, c'est que mai 2000-avril 2007, ça fait 7 ans d'amnésie quand même... Enfin, je suis content de vous voir, et d'avoir retrouvé la mémoire de m'en interpeller, et j'espère que ce sera pas le deuxième miracle qu'on pourra attribuer à Jean-Paul II.

Merci.